

## CAPA Maréchal-Ferrant

Code de la fiche :RNCP38388 [France Compétence](#)  
Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 3  
Code(s) NSF : 212 : Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)  
Formacode(s) : 21089 : Maréchalerie - 21099 : Soins cheval  
Date d'échéance de l'enregistrement 31-12-2028

### PROGRAMME ET DESCRIPTIF DE LA FORMATION

**Public concerné :** Tout public selon les modalités des articles suivants : ([Article D811-147 - Code rural et de la pêche maritime - Légifrance](#))

**Pré-requis :** Aucun

**Durée de la formation :** de mi septembre au 30 juin soit 10 mois - 1225 heures en centre de formation et 420 heures en entreprise

**Lieu de formation :** Centre de formation de GEMENOS - ZA de FONTMAGNE - 13400.

**Sanction :** CAPA Maréchal Ferrant – Diplôme d'état de catégorie 3

**Objectif et contexte :** le CAP agricole option Maréchal Ferrant sanctionne les connaissances d'un professionnel spécialisé dans la création et la pose de ferrure et participe au traitement de nombreuses affections du pied des équidés. Il peut être soit travailleur indépendant soit salarié d'une entreprise de maréchalerie ou d'une entreprise hippique.

Le titulaire de la qualification peut travailler comme salarié dans une entreprise de maréchalerie ou bien dans une écurie de chevaux de sport, de compétition ou d'élevage. Il travaille en général sous la responsabilité du chef d'entreprise. La responsabilité est limitée aux travaux prescrits par le supérieur hiérarchique. La part d'autonomie varie selon l'expérience et les compétences acquises.

Il peut également intégrer des services du ministère de la défense (gendarmerie, armée de terre, garde républicaine).

Le titulaire du CAPA peut aussi exercer à son propre compte.

Cependant, et bien que le salariat soit peu important, il semble indispensable de démarrer dans l'activité en tant que salarié avant de gérer sa propre structure.

Le métier connaît actuellement un certain nombre d'innovations en termes de matériaux (matériaux synthétiques tels que la résine...), de techniques (collage...) et d'équipements prenant de plus en plus en compte l'ergonomie.

Le métier requiert de plus en plus de technicité, en particulier pour la maréchalerie concernant les chevaux de courses ou de sport.

## Activités visées :

Ses connaissances portent principalement sur :

- L'anatomie du cheval et poney et la biomécanique,
- L'apprentissage de la forge,
- L'apprentissage du ferrage,
- L'apprentissage du parage.

Il met en œuvre les différentes techniques portant sur :

- Un équidé à ferrer,
- Les aplombs,
- Les soins orthopédiques,
- La maladie des pieds,
- Suite à une intervention médicale ou chirurgicale pour la pose de ferrures orthopédiques.

Le maréchal-ferrant entretient et/ou améliore la locomotion du cheval par un parage approprié sur la boîte cornée et, en fonction des besoins du cheval, par l'application de ferrures ou de prothèses adaptées. Il exerce son métier en se préoccupant de l'harmonie entre bien-être et performances du cheval. Le travail du maréchal-ferrant intègre de plus en plus des notions de biomécanique.

Il donne également des conseils relatifs à l'appareil locomoteur des chevaux confiés.

Le maréchal-ferrant est un "homme de cheval".

C'est aussi un professionnel amené à communiquer avec la clientèle et également avec les autres professionnels dont il est entouré, tels que les vétérinaires, ostéopathes, entraîneurs, cavaliers, fournisseurs de matériaux, selliers...

## Activités visés

### 1- Organise son travail

1.1- Prépare ses interventions

1.2- Organise ses tâches

### 2- Gestion d'entreprise dans le cas d'une activité indépendante

2.1- Organise son planning

2.2- Assure ou suit la comptabilité et la gestion administrative de l'entreprise

2.3- Assure la gestion du stock de matériel (fers, clous, plaques de protection en cuir, plastiques, silicones ...)

### 3- Observation des chevaux et de leur environnement

3.1- Observe l'environnement du cheval (conditions d'hygiène, état du paddock, structuration de l'écurie, type de litière...)

3.2- Observe le comportement du cheval ainsi que son état physiologique

3.3- Évalue la posture, les aplombs et la base de sustentation

3.4- Observe la locomotion du cheval (au pas, au trot ...) et détecte les défauts et irrégularités d'allure

3.5- Visualise les asymétries au niveau du corps (épaule, dos, bassin, tête, encolure ...)

- 3.6- Détecte les tares (sur les articulations, tendons) ou tout autre symptôme de mauvaise santé
- 3.7- Vérifie l'allure et les aplombs après la pose des fers
- 4- Mise en œuvre des activités de maréchalerie
  - 4.1- Sort le cheval du box
  - 4.2- Assure la contention du cheval (éventuellement à l'aide d'un travail mobile pour les chevaux de trait)
  - 4.3- Détecte, pendant l'intervention, une éventuelle position antalgique et tout autre symptôme d'inconfort
  - 4.4- Déferre
  - 4.5- Évalue l'état du sabot et l'usure du fer
  - 4.6- Pare
  - 4.7- Pare les animaux d'élevage non ferrés (poulinière, poulain laitons, chevaux, poneys, ânes ...)
  - 4.8- Ferre les pieds des équidés
  - 4.9- Peut poser des crampons pour certaines activités (sol difficile, chevaux de trait, cross ...)
  - 4.10- Peut poser des semelles correctrices, des fers en aluminium, des résines, des silicones pour réparer des défauts d'aplombs
  - 4.11- Peut réaliser des parages et ferrures sur prescription vétérinaire
  - 4.12- Peut ferrer des poulains pour corriger les aplombs en adaptant une ferrure adéquate qui joue sur la croissance des os
  - 4.13- Peut parer et ferrer les pieds des bovins
  - 4.14- Apporte des soins sur la boîte cornée (perce un abcès...)
  - 4.15- Peut participer, avec le vétérinaire, à une intervention chirurgicale sur la boîte cornée
- 5- Communication
  - 5.1- Réalise les enregistrements relatifs à son travail, au suivi de ses interventions sur les supports papier (fiche intervention) ou informatisés prévus à cet effet
  - 5.2- Documente ses observations à l'aide de photos ou d'enregistrements vidéo
  - 5.3- Rend compte à son responsable de ses activités et des observations réalisées
  - 5.4- Informe le client quant aux travaux qu'il réalise
  - 5.5- Alerte le client et/ou le vétérinaire des pathologies repérées ou des anomalies concernant le comportement, la condition des chevaux et de tout autre dysfonctionnement constaté
  - 5.6- Échange des informations avec d'autres professionnels : entraîneur, cavalier, chef d'écurie, groom ou autres professionnels de santé (ostéopathe...)
- 6- Activités connexes
  - 6.1- Peut assurer le toilettage des chevaux (tonte, brûlage des crins, tressage de la queue et de la crinière, dégagement des oreilles)
  - 6.2- Peut participer à l'entraînement des chevaux (salariés des écuries de courses)
  - 6.3- Peut assurer des travaux de ferronnerie (serrurerie, coutellerie...)
  - 6.4- Peut assurer la vente de produits de soin du cheval

## **Compétences attestées :**

### **Compétences générales**

- CG1- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique
- CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante
- CG2- Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- CG2.1- S'exprimer à travers une réalisation personnelle
- CG2.2- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
- CG3 - Interagir avec son environnement social
- CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
- CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif

### **Compétences professionnelles**

- CP4- Réaliser des travaux de maréchalerie
- CP4.1 - Réaliser la pose d'une ferrure
- CP4.2 - Réaliser le forgeage
- CP5- Réaliser des interventions sur les équidés
- CP5.1 - Réaliser l'approche, la manipulation et la contention du cheval
- CP5.2 - Réaliser l'entretien et le parage du pied
- CP6- Assurer le fonctionnement de l'atelier
- CP6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des outils, des équipements et de l'atelier
- CP6.2 - Assurer la gestion des stocks et le suivi commercial de l'activité
- CP7. S'adapter à des enjeux professionnels locaux

*Cette formation s'articule entre enseignements théoriques et enseignements pratiques :*

#### Enseignements théoriques :

*1 semaine / mois (11 semaines) du lundi au vendredi. Durée totale 385 heures  
Les stagiaires sont en classe avec leurs formateurs et travaillent la théorie et les matières générales. Ils travaillent également sur la préparation des fiches de compétence qu'ils doivent présenter lors des épreuves.*

#### Enseignements pratiques professionnels :

*3 semaines /mois (24 semaines) du lundi au vendredi. Durée totale : 840 heures  
Les stagiaires mettent en pratique leurs connaissances et s'exercent sur les compétences professionnelles à acquérir (ferrage, parage, forge) sous contrôle de leur formateur.  
Ils ont à disposition un atelier forge ainsi que des pieds d'équidés et des fers normaux ou orthopédiques, ainsi que tout le matériel nécessaire.*

## Stage en entreprise :

Afin de découvrir le métier sur le terrain en conditions réelles les stagiaires devront réaliser un stage en entreprise sur trois périodes de 1 mois soit 12 semaines en adéquation avec le référentiel, nous avons la possibilité de vous placer auprès de nos entreprises partenaires.

## Vacances :

Nos stagiaires sont en vacances pendant la période de Noël sur une durée de 15 jours.

Les stagiaires sont encadrés tout au long de leur formation par un maître de stage ou un tuteur qui les aide dans l'apprentissage de leur métier.

Cette formation respecte scrupuleusement le référentiel de formation édité par le Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt. (document fourni sur simple demande).

Les inscriptions au CAPA se font grâce au portail internet *ARPEMENT* auprès de la *DRAFF* à partir de mi-octobre jusqu'à mi-novembre.

Les inscriptions se feront en centre de formation avec l'aide de notre équipe pédagogique.

## **Modalités d'évaluation :**

L'examen du CAPA comporte sept épreuves obligatoires et, le cas échéant, une à deux épreuves facultatives. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de certification.

L'examen prend en compte la formation en milieu professionnel.

Il est organisé par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les scolaires, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du CCF.

Le CAPA peut aussi être obtenu par la voie des unités capitalisables pour les candidats de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue.

Hormis l'UC1 (se situer en tant que professionnel de l'agroéquipement), toutes les capacités constitutives du brevet professionnel font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle.

L'examen est organisé en épreuves ponctuelles terminales pour les candidats libres.